



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01571

Numéro SIREN : 822 192 993

Nom ou dénomination : A L'ECOUTE DU BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2017 sous le numéro de dépôt 12999

12999

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

DÉPÔT DU

Désignation de l'entreprise SAS A L'ECOUTE DU BATIMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 LIEUDIT LA GESNUAYE 35360 MEDREAC

Numéro SIRET* 8 2 2 1 9 2 9 9 3 0 0 0 1 9

30 OCT. 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Durée de l'exercice en nombre de mois* 11

Durée de l'exercice précédent*

Exercice N clos le
31/07/2017

ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012			
			Autres*		014	1 410	016	1 096	313	
	Immobilisations corporelles*			028	1 166	030	311	855		
	Immobilisations financières* (1)			040		042				
	Total I (5)			044	2 576	048	1 407	1 168		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052			
		Marchandises *			060	18 634	062		18 634	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068	1 537	070		1 537	
		Autres* (3)			072	3 044	074		3 044	
	Valeurs mobilières de placement			080		082				
	Disponibilités			084	26 801	086		26 801		
	Charges constatées d'avance *			092	3 362	094		3 362		
	Total II			096	53 380	098		53 380		
	Total général (I + II)			110	55 956	112	1 407	54 549		
PASSIF								Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120		100	
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126			
	Réserves réglementées*						130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*						131		) 132	
	Report à nouveau						134			
	Résultat de l'exercice						136		10 697	
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142		10 797	
Provisions pour risques et charges						Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		15 455	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		13 891	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....						169	12 037	) 172	14 405
	Produits constatés d'avance						174			
	Total III						176		43 751	
Total général (I + II + III)						180		54 549		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		8 862	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 576	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A L'ECOUTE DU BATIMENT**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/07/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	96 871				
	Production vendue	biens	215	214					
		services*	217	218	72				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	510		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	97 454			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	82 769		
	Variation de stocks (marchandises)*					236	(18 634)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 1 517 - mobilier :)				242	18 268		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	295		
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254	1 407		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	84 108		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	13 346			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280			
	Produits exceptionnels	(IV)				290			
	Charges financières	(V)				294	708		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	45		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	1 896		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	10 697			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	10 697	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	1 896		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	45		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350			
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	12 638	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 638	372	

35360 MEDREAC

Divers à réintégrer

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A L'ECOUTE DU BATIMENT								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	1 410	414		416	1 410		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 166	474		476	1 166		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	2 576	494		496	2 576		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502	1 096	504		506	1 096		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	311	564		566	311		
TOTAL		570		572	1 407	574		576	1 407		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A L'ECOUTE DU BATIMENTNéant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 387
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 628
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(e)			
							(f)			
							(g)			
							(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	26/08/2016	et clos le	31/07/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS A L'ECOUTE DU BATIMENT	
SIRET	8 2 2 1 9 2 9 9 3 0 0 0 1 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
27 LIEUDIT LA GESNUAYE	
35360 MEDREAC	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	12 638	Déficit	0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées art. 238 <i>quindécies</i>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné ☐	Visa : ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : ASS CERFRANCE BROCELIANDE	
4 rue du Bourg Nouveau 35065 RENNES	
- du conseil :	Tél : 02.23.48.60.60
- de l'association agréée :	Tél :
- N° d'agrément de l'AA :	Tél :

SAS A L'ECOUTE DU BATIMENT
Société par Actions simplifiée
au capital social de 100 euros
Siège social : 27 lieudit la Gesnuaye 35360 MEDREAC
RCS : RENNES B 822192993

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06/10/2017
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/07/2017**

TROISIEME DECISION

Affectation des résultats – Répartition des dividendes

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 10 697 € et l'existence de sommes distribuables pour un montant de 10 697 €, l'associé unique décide l'affectation suivante :

Origines		
1. Report à nouveau antérieur		
2. Résultat de l'exercice		10 697 €
3. Prélèvements sur les réserves		
Affectations		
4. Affectations aux réserves :		
Réserve légale	10 €	
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Autres réserves	687 €	
5. Dividendes	10 000 €	
6. Autres répartitions		
7. Report à nouveau		
TOTAUX	10 697 €	10 697 €

Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT

